

PREMIERS RÉSULTATS - OCCITANIE

Pratiques culturales en viticulture

Campagne 2019 pour les bassins viticoles du Gers, de Cahors, Gaillac, des Pyrénées-Orientales et du Languedoc

Durant la campagne 2019, la région Occitanie connaît un printemps plutôt pluvieux et frais suivi d'un été chaud et sec. Ces conditions climatiques ont impacté l'utilisation des fongicides, qui représentent plus de 80 % des traitements des vignes de Cahors, 75 % de ceux du Gers, de Gaillac et du Languedoc, et plus de 65 % de ceux des Pyrénées-Orientales. Dans certaines zones du vignoble occitan, les traitements insecticides pour lutter contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée sont obligatoires. La combinaison des désherbages chimiques et mécaniques est majoritairement utilisée sur les rangs de vignes de la région.

Le vignoble d'Occitanie essentiellement sous signe de qualité et d'origine

En Occitanie, 88 % des surfaces en vigne se situent dans les bassins du Languedoc (79 %) et des Pyrénées-Orientales (8 %), l'ouest de la Région hébergeant les vignes des bassins du Gers, de Gaillac et Cahors (12 %). En moyenne régionale, les surfaces dédiées aux signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO) sont prépondérantes (93 %). La ventilation AOP (appellation d'origine protégée) et IGP (indication géographique protégée) est cependant variable selon les bassins. Les AOP représentent près de 3/4 des surfaces du bassin de Cahors, 67 % de celui des Pyrénées-Orientales ainsi que 40 % des surfaces du bassin de Gaillac. En Languedoc, 68 % des surfaces donnent lieu à des productions IGP. De même dans le Gers, bassin de production dédiant 7 % des surfaces de vignes à l'Armagnac (AOP).

Des pratiques diverses d'enherbement des vignes selon les bassins

L'enherbement entre les rangs de vigne est généralisé dans les bassins du Gers, de Cahors et de Gaillac, autour de 95 % des surfaces. Dans le Languedoc, il est

pratiqué sur 45 % des surfaces du bassin dont 44 % des vignes en AOP. Dans les Pyrénées-Orientales, l'enherbement inter rang est appliqué sur 21 % des surfaces.

En Languedoc-Roussillon, le couvert dominant en inter rang est de type enherbement temporaire spontané, pour 53 % en moyenne des surfaces enherbées. Le reste des surfaces est pour l'essentiel sous enherbement permanent spontané. De même dans les vignobles du Gers et de Gaillac, le couvert temporaire spontané représente la pratique majoritaire en inter rang, de 35 % à Gaillac à 46 % dans le Gers. Le type permanent spontané complète l'essentiel de l'enherbement dans ces

vignobles, pour respectivement 31 % et 37 %. En revanche à Cahors, le couvert majoritaire est de type permanent spontané, pour 49 % des surfaces enherbées, tandis que 31 % de ces surfaces inter rang sont en permanent semé.

L'entretien de l'enherbement inter rang (IR) est réalisé par la tonte, le broyage, l'utilisation de la brosse ou du rouleau. En moyenne, cela occasionne deux passages au total dans le Languedoc-Roussillon. Côté ouest, l'entretien occasionne en moyenne trois passages à Gaillac et quatre à Cahors et dans le Gers.

L'enherbement sous le rang est peu pratiqué dans la région hormis lors

Tableau 1 : Répartition des surfaces viticoles en Occitanie par bassin de production

Occitanie	Languedoc	Pyrénées-Orientales	Gers	Gaillac	Cahors
%	79	8	8	3	2
AOP	28	67	8	40	71
IGP	68	28	68	48	24
Total SIQO	95	96	76	88	94
Sans IG*	5	4	17	12	6
Eaux de vie	0	0	7	0	0

Ces valeurs sont représentatives de la répartition par SIQO dans le casier viticole informatisé (CVI) par bassin de production.

* Sans IG : sans Indication Géographique

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP) – Agreste – Statistique agricole annuelle (SAA)

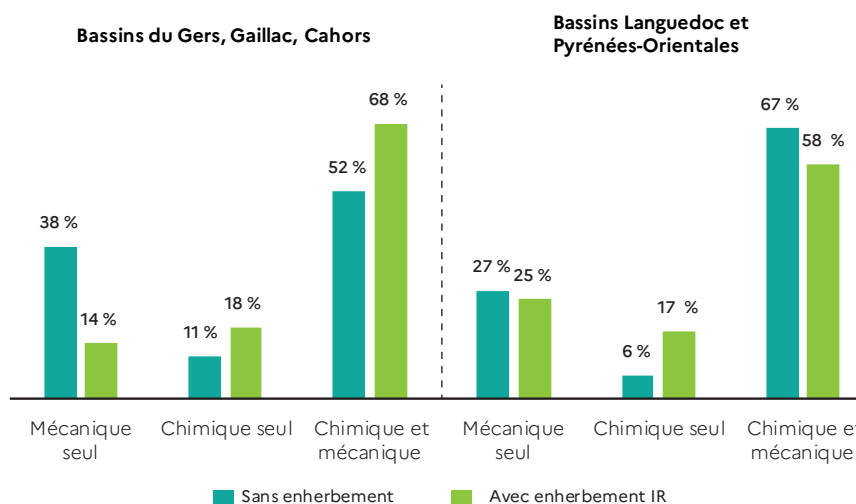
d'enherbement total, notamment sur 18 % des surfaces du Languedoc et 29 % de celles de Gaillac.

Rendements en 2019

En Languedoc, la moitié des surfaces en AOP ont un rendement de 40 hl/ha. Cette valeur médiane est de 70 hl/ha pour les vins revendiqués en IGP, de même pour les vins sans IG. Les écarts de rendement par rapport à la moyenne sont faibles en AOP et plus élevés pour les vins sans IG.

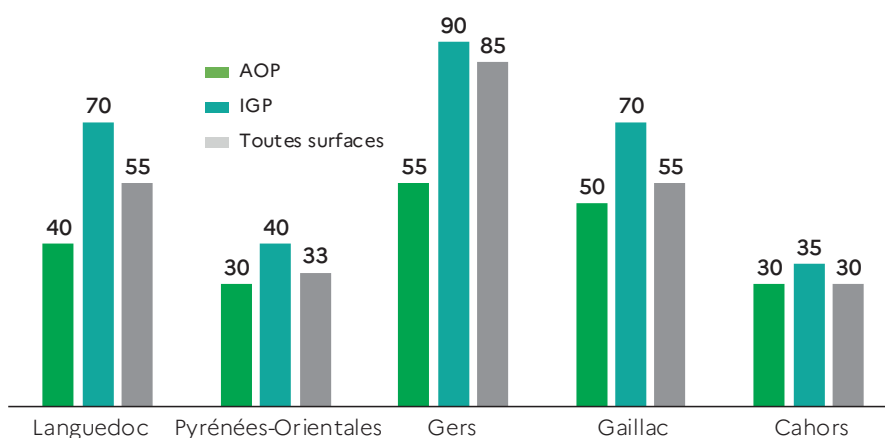
Dans les Pyrénées-Orientales, la médiane des rendements est de 30 hl/ha en AOP avec une dispersion modérée, et de 40 hl/ha pour les surfaces en IGP. Dans le bassin viticole du Gers, les rendements atteignent 90 hl/ha pour les IGP, 110 hl/ha pour les vins sans IG, 55 hl/ha pour les AOP et 85 hl/ha pour les vins destinés à l'élaboration d'eaux de vie. Comme en Languedoc, les écarts de rendement par rapport à la moyenne sont les plus faibles en AOP et les plus élevés pour les vins sans IG. A Gaillac, ces valeurs médianes s'élèvent à 50 hl/ha en AOP et 70 hl/ha en IGP. Enfin, le bassin viticole de Cahors enregistre un rendement médian de 30 hl/ha en AOP et 35 hl/ha en IGP, où la dispersion est la plus importante.

Figure 1 : Type de désherbage selon l'enherbement
Part moyenne en surface pour au moins un passage



Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

Figure 2 : Rendements médians 2019 par bassin et signe de qualité en hl/ha (50 % des surfaces ont un rendement inférieur tandis que les 50 % restant ont un rendement supérieur)



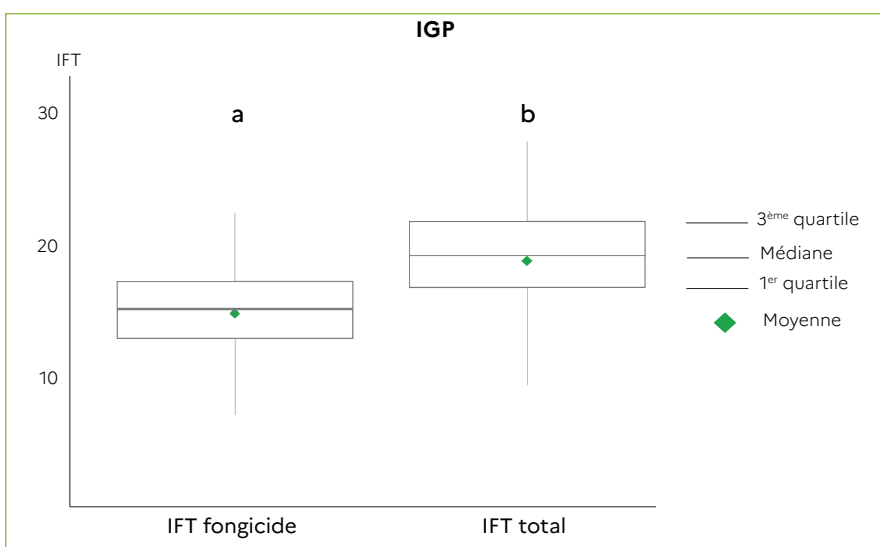
Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

L'indice de fréquence de traitement (IFT) : indicateur du nombre de doses homologuées utilisé

VIGNOBLE DU GERS

En 2019, les vignes du Gers reçoivent en moyenne 28 traitements. Il s'agit du nombre de traitements le plus élevé parmi les 22 bassins enquêtés. Les traitements fongicides représentent les trois-quarts de ces derniers. La lutte contre le mildiou est plus importante que celle contre l'oïdium (11,3 contre 9,3 traitements en moyenne). La plupart des traitements s'effectuent entre avril et août, sauf pour les herbicides dont le pic d'application se situe en mars.

Figure 3 : Gers, répartition des IFT par type de traitement



Note de lecture : Les lettres «a» et «b» indiquent que les moyennes sont significativement différentes.

Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

L'IFT moyen, tous traitements confondus, des parcelles viticoles du Gers s'élève à 19,1 soit 6,7 doses de plus que la moyenne nationale. Un quart du vignoble possède un IFT supérieur ou égal à 22,1. Cet IFT moyen élevé est porté par un IFT fongicide moyen plus fort que dans la plupart des autres bassins (15 contre 10,1 au niveau national). Les apports de fongicides sont plus élevés entre mai et juillet inclus, avec un IFT fongicide moyen mensuel atteignant 4,1 en juin.

La quasi-totalité du vignoble est concernée par au moins un passage insecticide du fait notamment des traitements contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée. Ce dernier revêt un caractère obligatoire dans certaines zones. L'imposition de traitements obligatoires porte à la hausse la moyenne de l'IFT insecticide (3,2). La lutte contre les adventices est également plus importante en moyenne que dans la plupart des autres bassins : un IFT herbicide de 0,7 contre 0,4 au niveau national.

CONTEXTE AGRO CLIMATIQUE ET SANITAIRE

Le printemps est marqué par des températures plutôt fraîches et une pluviométrie importante. Le mois de juillet se montre plus chaud qu'à la normale et est marqué par des orages. Globalement, l'été est chaud et plutôt sec. On note une pression moyenne à forte sur le mildiou avec un début de contaminations fin mai et un regain en juillet suite aux orages. L'oïdium n'impacte que très faiblement les parcelles. Chez les ravageurs, la pression liée à la tordeuse est moyenne à faible, à partir de début mai et jusqu'à la fin de la campagne. Le développement de la cicadelle verte est limité par les traitements obligatoires.

Source : Bulletin de Santé du Végétal, 2019

VIGNOBLE DE GAILLAC

Le vignoble de Gaillac reçoit en moyenne 19,8 traitements et se situe au-dessus de la moyenne des autres bassins enquêtés. Les traitements fongicides, 14,9 en moyenne, représentent 75 % du total et dépassent légèrement la moyenne nationale (0,6 dose). Le traitement du mildiou est prépondérant (8,2 traitements) contre 6,5 pour l'oïdium.

L'IFT moyen (13,1) est légèrement supérieur à la moyenne nationale. 50% des surfaces ont un IFT inférieur à celui-ci. La période de traitement se situe entre avril et août hormis les herbicides déployés en mars.

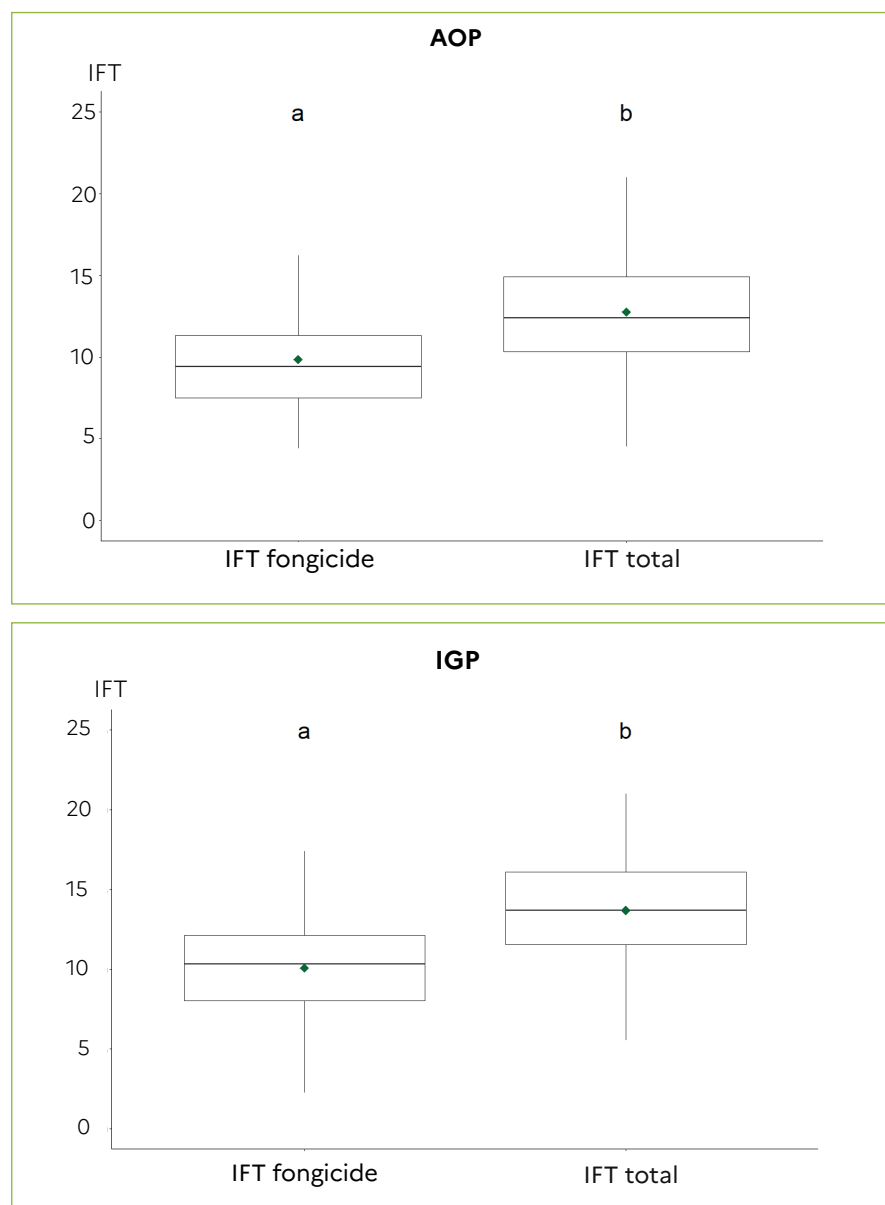
Les fongicides sont appliqués dès avril. Ils enregistrent un pic d'application en mai : 4,9 traitements et un IFT de 3,0. Les insecticides, en moyenne 2,8 traitements par parcelle, ciblent principalement la cicadelle verte vectrice de la flavescence dorée. Leur nombre dépend des traitements obligatoires. L'utilisation de la confusion sexuelle pour traiter le ver de la grappe continue de se développer.

CONTEXTE AGRO CLIMATIQUE ET SANITAIRE

La campagne 2019 est marquée par un printemps pluvieux et frais, suivi d'un été chaud et sec, ponctué d'épisodes de chaleur excessive et d'un orage très violent en juillet (jusqu'à 80 mm de pluie enregistré en une journée). Les conditions printanières ont été très favorables au développement du mildiou, la pression n'ayant cessé d'augmenter depuis la mi-mai. Les conditions estivales ont, quant à elles, favorisé la tordeuse, causant des dégâts ponctuellement importants, mais ont fortement limité les problèmes liés à l'oïdium.

Source : Bulletin de Santé du Végétal, 2019

Figure 4 : Gaillac, répartition des IFT par type de traitement



Note de lecture : Les lettres « a » et « b » indiquent que les moyennes sont significativement différentes

Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

VIGNOBLE DE CAHORS

Les vignes de Cahors reçoivent en moyenne 27,2 traitements. Il s'agit du deuxième bassin en termes de nombre de traitements élevé parmi les 22 bassins enquêtés (9,3 points au-dessus de la moyenne nationale). Les fongicides représentent 84 % des traitements effectués sur les parcelles de Cahors. Le nombre moyen de traitements sur le mildiou (11,3) dépasse de 1,2 dose celui de l'oïdium. Au final, le nombre de traitements fongicides est supérieur de 8,5 points à la moyenne nationale. L'IFT total moyen de 14,4 s'écarte de 2 points de l'IFT moyen national. 50 % des surfaces traitées ont un IFT inférieur ou égal à 13,6. La période de traitement se situe entre avril et août hormis les herbicides utilisés au début du printemps. Les fongicides, appliqués d'avril à août, enregistrent un pic de traitement en mai (7,6) pour un IFT de 3,1.

Le nombre de traitements insecticides est de 2,9 en moyenne par parcelle contre 2,5 en moyenne au niveau national, ciblant principalement la cicadelle verte vectrice de la flavescence dorée, obligatoire dans des zonages contaminés. La quasi-totalité des surfaces reçoit à minima un insecticide durant la campagne.

CONTEXTE AGRO CLIMATIQUE ET SANITAIRE

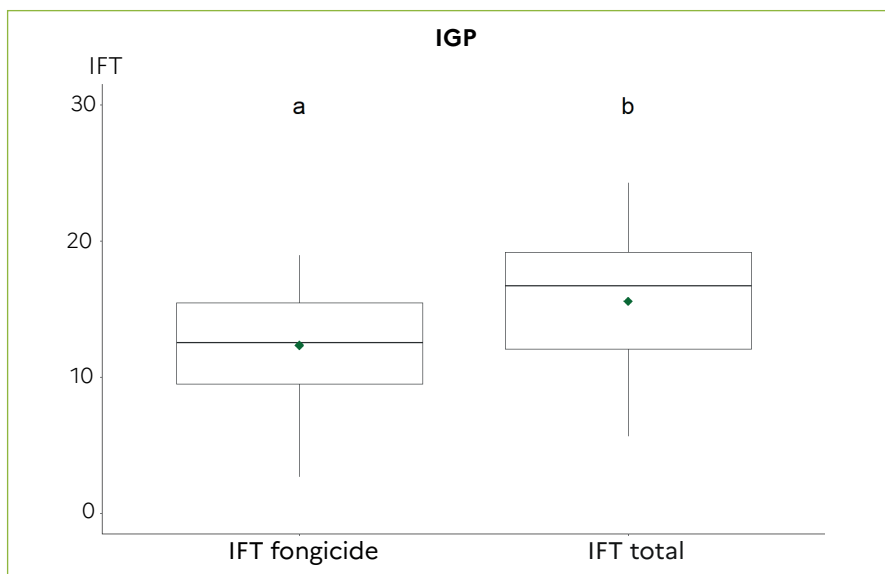
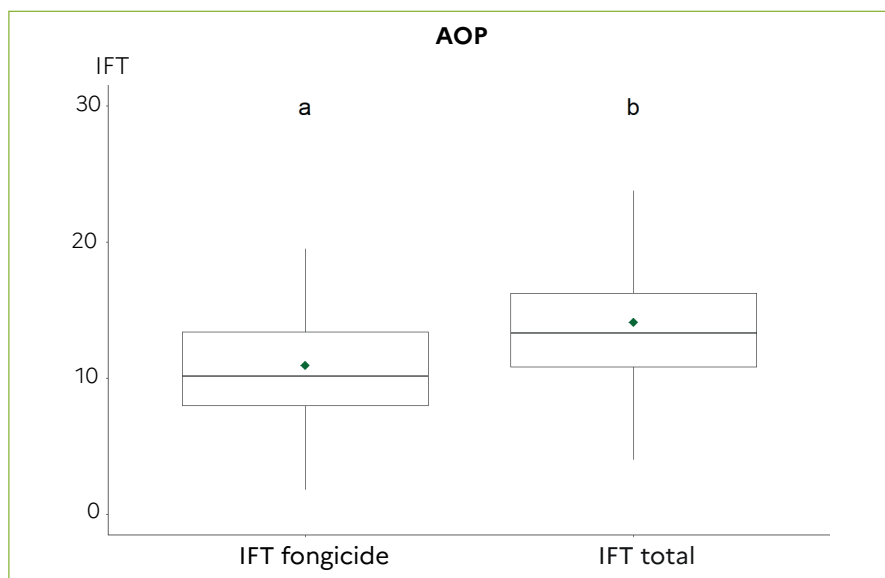
Le printemps est pluvieux et frais, le mois de mai ayant été marqué par le gel, qui a impacté 70 % des surfaces. Ces conditions ont été favorables à la contamination par le mildiou. Stabilisée par le retour des conditions estivales dès la fin juin, la pression sanitaire causée par le mildiou est ressentie faible à moyenne sur l'ensemble de la campagne. L'été, chaud et plutôt sec, a permis de limiter les problèmes sanitaires.

Source : Bulletin de Santé du Végétal, 2019

VIGNOBLE DU LANGUEDOC

À hauteur de 15,2 traitements en moyenne, le vignoble du bassin compte 2,7 traitements de moins que la moyenne des 22 bassins enquêtés. Le nombre de traitements fongicides est également inférieur de 3,2 doses à la moyenne nationale. Les fongicides représentent près des trois-quarts des traitements du bassin Languedoc. Ils ciblent légèrement moins le mildiou que l'oïdium, favorisé par les atmos-

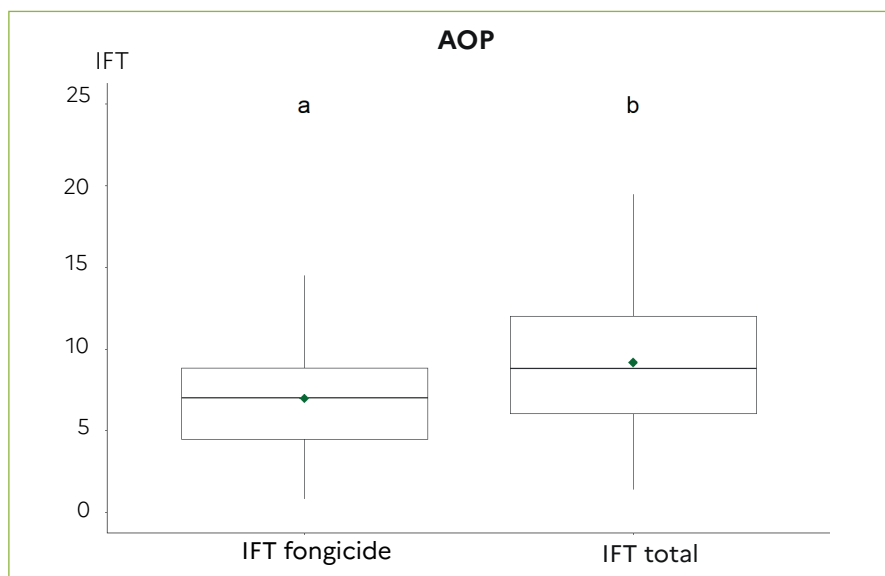
Figure 5 : Cahors, répartition des IFT par type de traitement



Note de lecture : Les lettres «a» et «b» indiquent que les moyennes sont significativement différentes.

Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

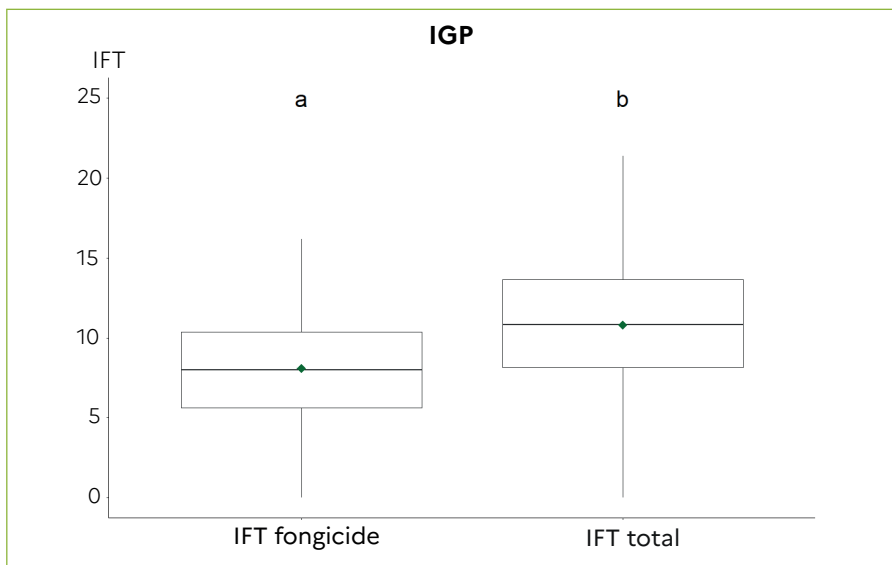
Figure 6 : Languedoc, répartition des IFT par type de traitement



Note de lecture : Les lettres «a» et «b» indiquent que les moyennes sont significativement différentes.

Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

Figure 6 : Languedoc, répartition des IFT par type de traitement



Note de lecture : Les lettres «a» et «b» indiquent que les moyennes sont significativement différentes.
 Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

phères chaudes et humides. Les traitements sont essentiellement appliqués d’avril à juillet hormis les herbicides plus précoces en mars.

L’IFT moyen, tous traitements confondus, égal à 11,1, est inférieur de 1,3 dose à l’IFT moyen national. De plus, 37 % des surfaces traitées ont un IFT supérieur ou égal à celui-ci.

L’IFT insecticide, établi à 2,3, se situe à un niveau élevé par rapport aux autres bassins viticoles. Les traitements ciblent à 60 % la cicadelle, concernée par un nombre de traitements obligatoires pour lutter contre la flavescence dorée, et 30 % la tordeuse. Le pic des traitements fongicides se situe au cours des mois de mai et juin, où le mois de mai enregistre 4,1 traitements et un IFT moyen de 3,0.

CONTEXTE AGRO CLIMATIQUE ET SANITAIRE

Le printemps est marqué par une légère chute des températures ainsi qu’une pluviométrie faible à modérée, ce qui a restreint l’apparition du mildiou malgré un démarrage assez précoce. L’été est très sec et soumis à de fortes chaleurs avec notamment un coup de chaleur généralisé sur l’ensemble des départements fin juin. La pression parasitaire est ressentie faible pour le mildiou et moyenne à faible pour l’oïdium.

Source : Bulletin de Santé du Végétal, 2019

VIGNOBLE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

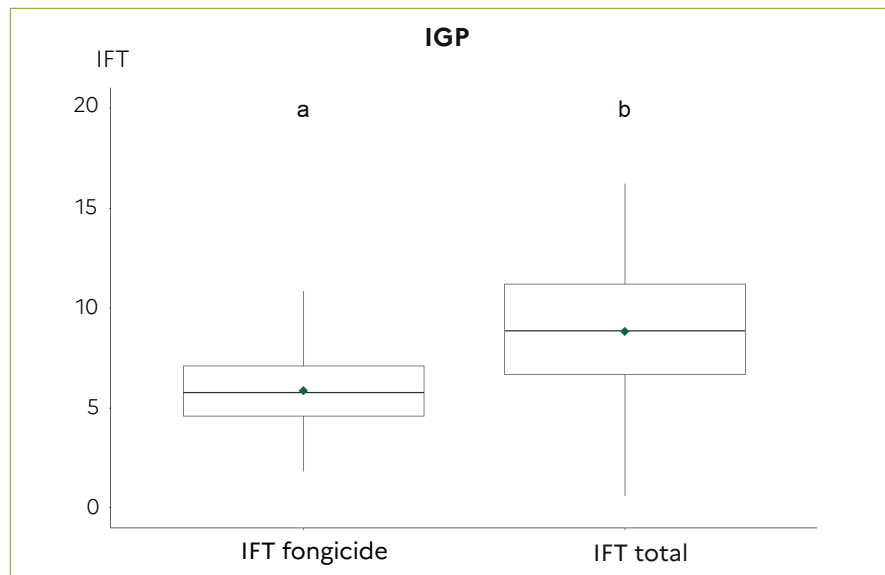
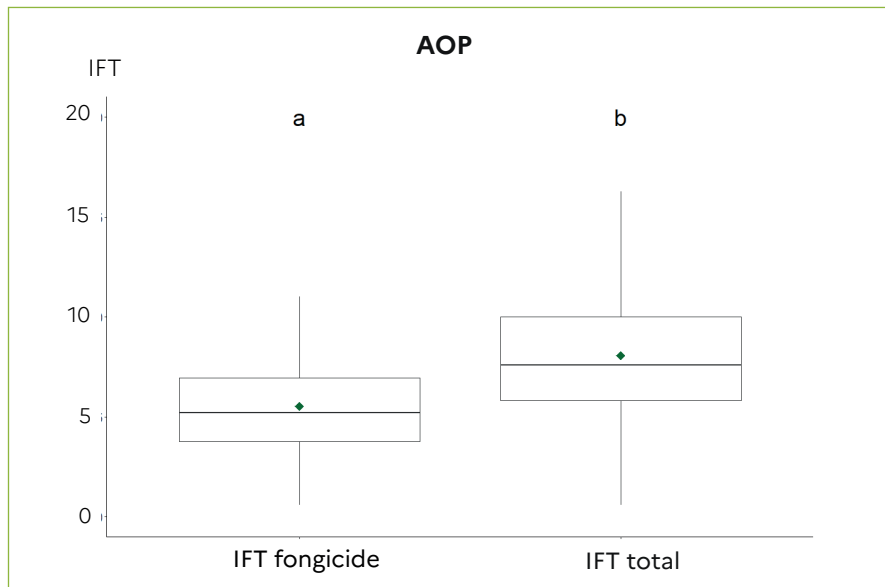
Avec 10,6 traitements, moyenne la plus basse des 22 bassins viticoles enquêtés, le vignoble des Pyrénées-Orientales compte 7,3 traitements en moins par

rapport à la moyenne nationale. Les traitements fongicides sont aussi au niveau le plus faible des différents bassins.

Ces derniers représentent un peu plus des deux tiers des traitements du bassin et ciblent l’oïdium pour 4,5 traitements contre 2,8 pour le mildiou avec une pression respectivement moyenne et faible. La période de traitement se situe entre avril et août hormis les herbicides utilisés en février et mars.

L’IFT insecticide égal à 2,2 représente plus d’un quart de l’IFT total et est plus élevé que la moyenne des bassins. Ces traitements ciblent à 55 % la cicadelle pour lutter contre la flavescence dorée (traitements obligatoires selon le zonage) et à 30 % la tordeuse. 11% des parcelles ne sont pas traitées par des insecticides. À hauteur de 7,8,

Figure 7 : Pyrénées-Orientales, répartition des IFT par type de traitement



Note de lecture : Les lettres «a» et «b» indiquent que les moyennes sont significativement différentes.
 Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

l'IFT moyen du bassin, tous traitements confondus, est inférieur de 4,6 doses à l'IFT moyen de l'ensemble des bassins, qui n'est pas atteint pour 88 % des surfaces.

Les apports de fongicides ont lieu en mai et juin, avec en mai le nombre de traitements et l'IFT fongicide moyen mensuel respectivement de 2,9 et 2,1.

CONTEXTE AGRO CLIMATIQUE ET SANITAIRE

Malgré un épisode pluvieux en avril, la pluviométrie reste déficitaire sur l'ensemble de la campagne. Les températures sont légèrement plus basses que les normales saisonnières au printemps. L'été est quant à lui chaud notamment aux mois de juillet et août. La pression de la cicadelle vectrice de la flavescence dorée est notée moyenne, les premiers symptômes ont été visibles en fin de printemps.

Source : Bulletin de Santé du Végétal, 2019

DÉFINITIONS

Un traitement correspond à un passage avec un produit phytosanitaire. Lors d'un passage, plusieurs traitements peuvent être administrés.

L'IFT correspond au nombre de doses de référence utilisées par hectare.

La dose de référence est la dose à appliquer selon la cible ou selon la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Portail agreste, les enquêtes pratiques culturales

MÉTHODOLOGIE ET REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ENQUÊTE

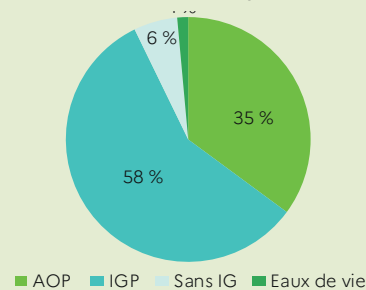
L'enquête « Pratiques culturales en viticulture 2019 » a concerné 1 366 sous-parcelles du vignoble d'Occitanie, plantées en vignes avec des raisins de cuve et appartenant à une exploitation viti-vinicole active et produisant du vin.

Les sous-parcelles cadastrales correspondant à des plantations de moins de trois ans ainsi que celles identifiées comme servant à une production autoconsommée ou à une production de jus de fruit sont exclues de la base de sondage.

Nombre de sous-parcelles enquêtées par bassin

Bassin	Total	AOP	IGP	Sans IG	Eaux de vie
Languedoc	521	188	307	26	
Pyrénées-Orientales	256	179	61	15	1
Gers	203	16	162	11	14
Gaillac	196	89	86	21	
Cahors	190	147	32	11	

Répartition des surfaces enquêtées du vignoble



Source : Agreste – Enquête « Pratiques culturales viticulture 2019 »

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation
et de la Forêt
Service régional de l'information statistique économique
et territoriale
Cité administrative bâtiment E
Boulevard Armand Duportal
31074 toulouse cedex
Contact : draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Gérôme Pignard
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Cassagne
Rédactrice : Mathilde Manent
Composition : Barbara Deltour
Dépot légal : À parution
ISSN : 2778-7257
© Agreste 2022